

Proposition d'un protocole de suivi de l'Euphorbia Peplis à Fleury d'Aude par le Département de l'Hérault - Suivi confié à l'EID Méditerranée – Pôle littoral

Arrêté n°2013330-0004

Entre 2013 et 2015, le Département de l'Hérault a réalisé en maîtrise d'ouvrage départementale, des travaux de désensablement de l'embouchure de l'Aude afin de rétablir l'accès au port départemental du Chichoulet à Vendres. Les matériaux extraits ont permis de ré-ensabler le cordon dunaire de Fleury d'Aude, fortement dégradé par l'érosion marine.

Ce projet a été conduit dans le cadre d'un groupement de commande, composé des Départements de l'Hérault et de l'Aude, de la communauté de communes La Domitienne et de la commune de Fleury d'Aude, et dont le Conseil Départemental de l'Hérault était le mandataire.

Les travaux ont impacté la population d'Euphorbes peplis par la destruction de 520 individus. L'arrêté préfectoral n°2013330-0004, de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de flore et de faune sauvage protégées, prévoyait plusieurs mesures d'atténuation, de compensation et de suivi pendant une durée de 10 années après les travaux.

Le présent protocole a pour objectif de répondre à la mesure de suivi dite « MS2 ». Ce suivi est à mettre en place chaque année pendant 3 ans (2015, 2016 et 2017) puis tous les 3 ans jusqu'en 2028.

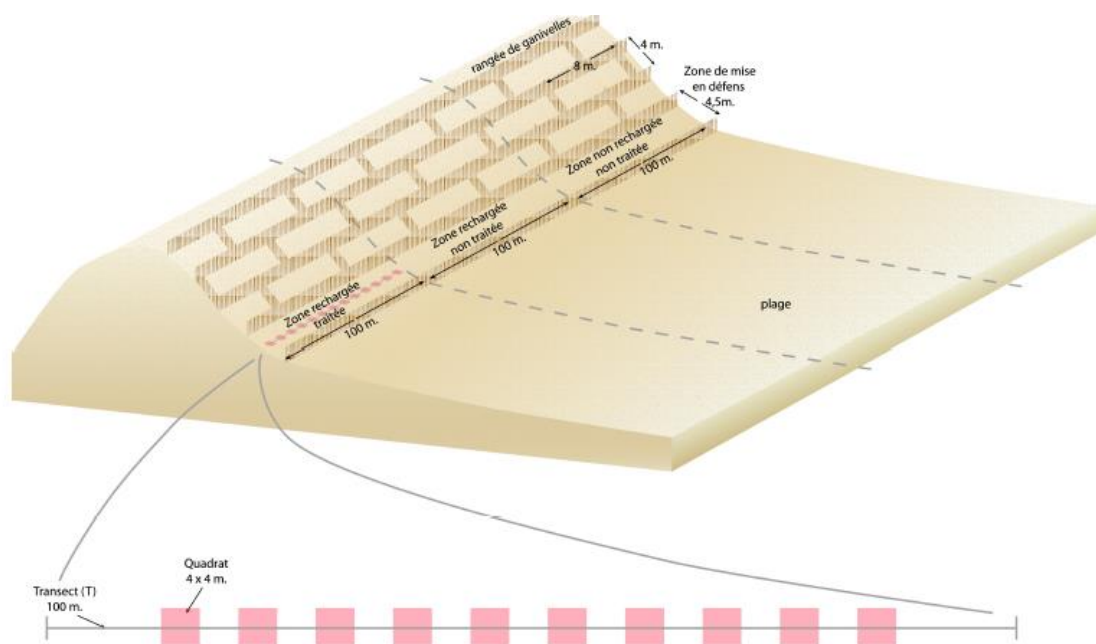
Protocole proposé

Période du passage : Les Euphorbes peplis se développent au début de l'été jusqu'à l'automne. Un comptage au mois de juin est donc à privilégier.



- Source : Document de suivi du cordon dunaire de Fleury d'Aude réalisé par les Ecologistes de l'Euzière en 2015

Le protocole de suivi mis en œuvre est basé sur le protocole fourni par le CBN-Med et présenté dans le dossier CNPN. Ce protocole consiste à dénombrer les pieds d'Euphorbe péplis présents dans des quadrats de 4x4 m répartis sur des transects. Chaque transect compte 10 quadrats et 4 types de transects ont été inventoriés (voir modèle ci-dessous).

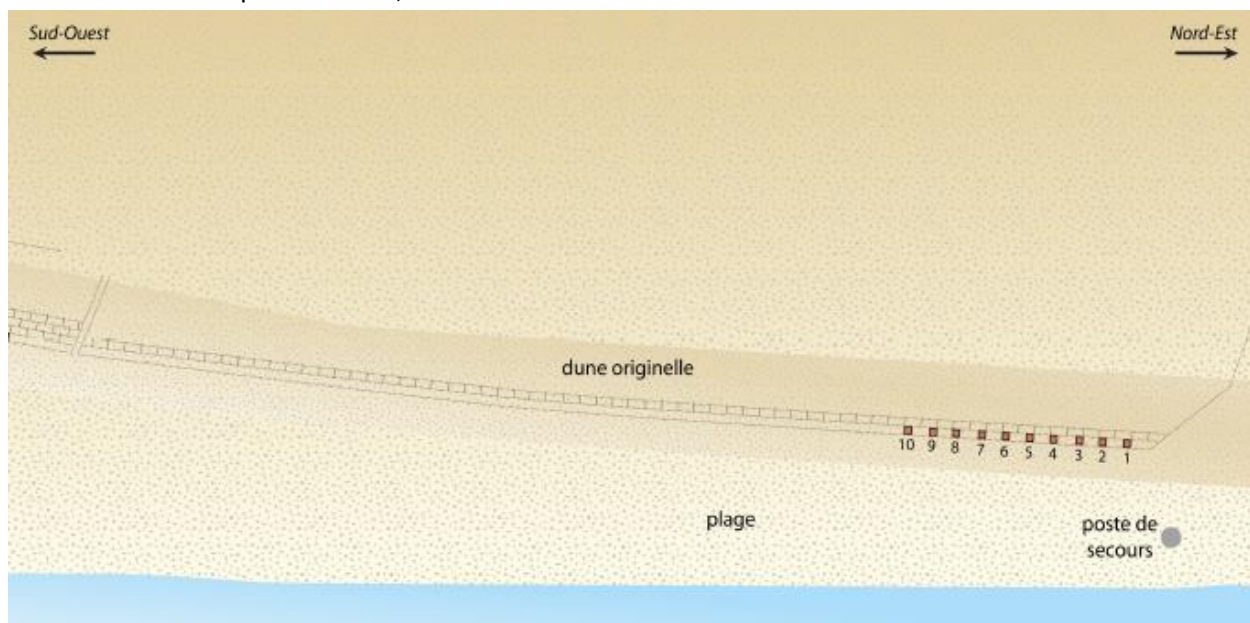


Les 4 zones suivies par transect de 100m sont les suivantes (A, B, C et D):



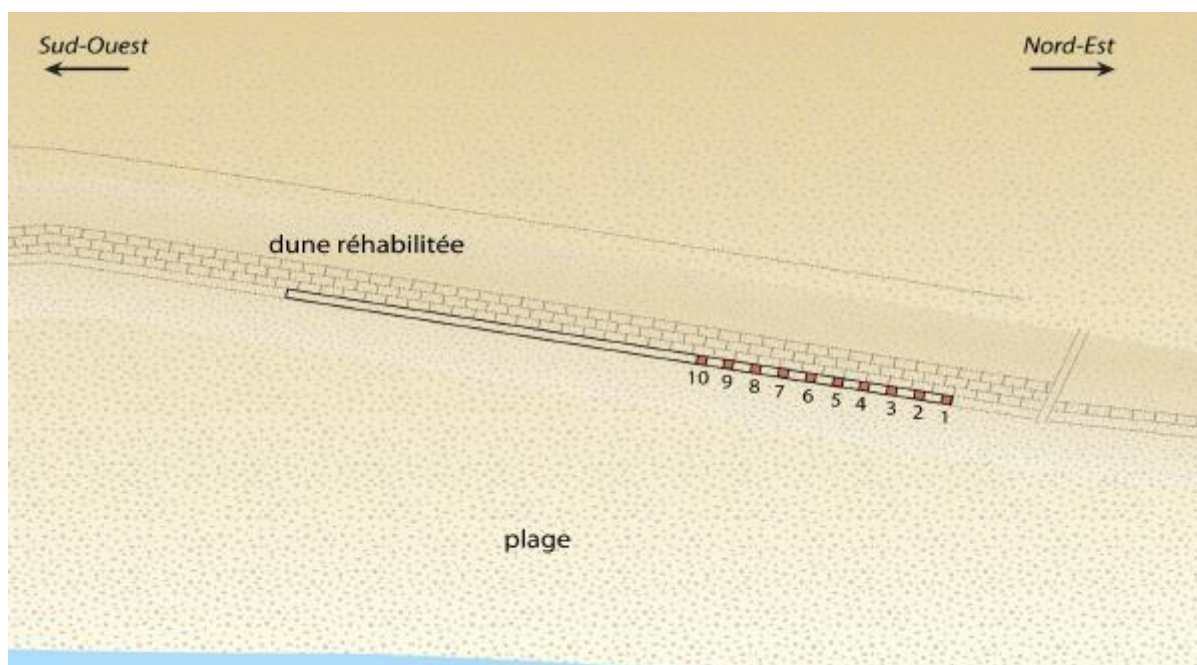
Figure 1: Implantation d'origine des ganivelles en jaunes et trasects suivis en rose, (EID Méditerranée d'après IGN)

- A.** Au pied de la dune originelle, entre le poste de secours et la dune réaménagée, sur des zones n'ayant pas fait l'objet de rechargement, mais dont la première rangée de ganivelles, à 5 m environ du pied de dune, a été restaurée.



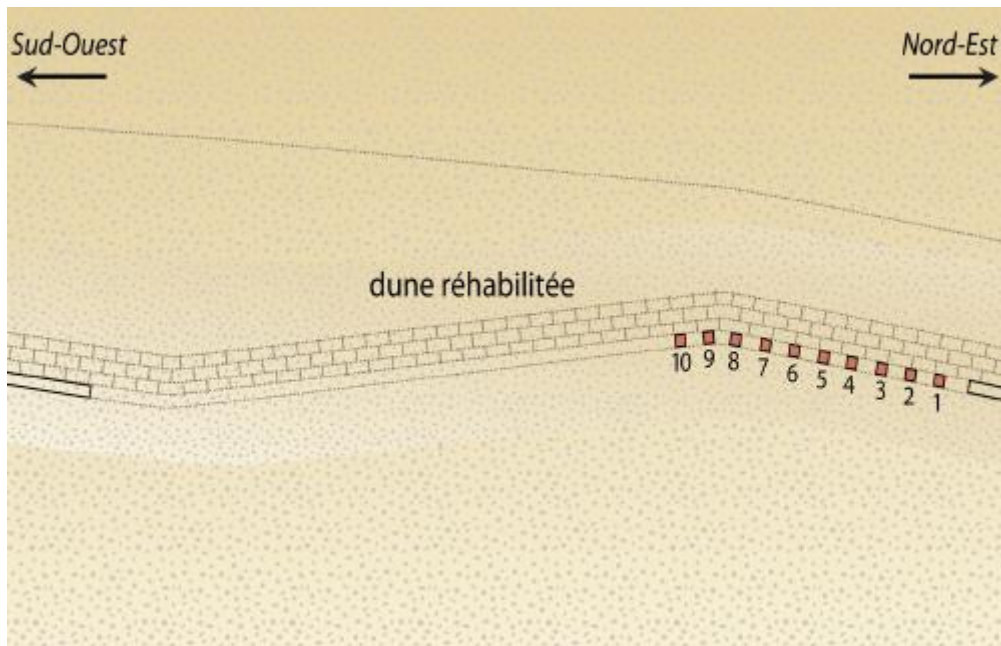
Les quadrats sont positionnés à intervalles réguliers dans la première bande protégée entre la 1ère ligne de ganivelles (ganivelles d'arrière-plage) et la 2ème ligne de ganivelles (marquant le début des casiers de ganivelles sur la dune)

- B.** Dans la dune réhabilitée, dans une des 2 zones de rechargement en sable contenant des graines d'*E. peplis*.



Comme pour le transect A, les quadrats sont positionnés à intervalles réguliers dans la première bande protégée entre la 1ère ligne de ganivelles (ganivelles d'arrière-plage) et la 2ème ligne de ganivelles (marquant le début des casiers de ganivelles sur la dune)

- C.** Dans la dune réhabilitée, dans une zone n'ayant pas fait l'objet de rechargement en sable contenant des graines d'*E. peplis*.



Comme pour le transect A, les quadrats sont positionnés à intervalles réguliers dans la première bande protégée entre la 1^{ère} ligne de ganivelles (ganivelles d'arrière-plage) et la 2^{ème} ligne de ganivelles (marquant le début des casiers de ganivelles sur la dune).

- D.** Sur le dernier casier de ganivelles en haut de la dune réhabilitée où il n'y a pas eu d'apport de sables contenant des graines d'*E. Peplis*.

Au-delà de ces relevés par quadrats, il est possible, suivant l'état du cordon dunaire et si le nombre de pieds recensés sur les transect est trop faible, de réaliser un inventaire exhaustif de tous les pieds d'Euphorbe peplis de la partie allant du poste de secours à l'Est jusqu'à la fin de la zone de réhabilitation.

